

2020-06-12  
Sub.No.2020-1059

**GROUPE 2 HERBICIDE**

## **SPARTAN<sup>md</sup> HERBICIDE**

GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLEUET NAIN DANS L'EST DU  
CANADA SEULEMENT

Contient les allergènes lait et sulfites

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF** : Tribénuron-Méthyle 75 %

N° D'HOMOLOGATION : 23632 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET**: 160 GRAMMES

AVERTISSEMENT-IRRITE LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2

1-833-362-7722

## **PRÉCAUTIONS:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX.
- PEUT SENSIBILISER LA PEAU.
- Peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices ou un écran facial lors du mélange et du chargement.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Utiliser en présence d'une circulation d'air suffisante.
- Ne contaminer aucun cours d'eau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation.
- Ranger et laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas appliquer du haut des airs.
- NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application

## **PREMIERS SOINS :**

### **EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

## **ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et au sec, à l'écart des engrais, des aliments pour les humains ou pour les animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Spartan<sup>md</sup> est une marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

<<DFU Booklet>>

## **SPARTAN<sup>md</sup> HERBICIDE**

GRANULES DISPERSABLES DANS L'EAU

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLEUET NAIN DANS L'EST DU  
CANADA SEULEMENT

Contient les allergènes lait et sulfites

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF** : Tribénuron-Méthyle 75 %

N° D'HOMOLOGATION : 23632 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET**: 160 GRAMMES

AVERTISSEMENT-IRRITE LES YEUX  
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

### **PRÉCAUTIONS:**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX.
- PEUT SENSIBILISER LA PEAU.
- Peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices ou un écran facial lors du mélange et du chargement.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Utiliser en présence d'une circulation d'air suffisante.
- Ne contaminer aucun cours d'eau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation.
- Ranger et laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas appliquer du haut des airs.
- NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application

### **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le **1-800-331-3148** (24 heures).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

**RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'UTILISATION :**

- NE PAS PULVÉRISER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Suivre attentivement les directives de nettoyage du pulvérisateur, car tout résidu dans le réservoir pourrait endommager les cultures autres que le bleuets.
- NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE SPARTAN<sup>md</sup> AVEC UN AUTRE AGENT VÉHICULEUR QUE L'EAU NI AVEC D'AUTRES ADDITIFS QUE CEUX INDICQUÉS DANS CETTE BROCHURE, car ils pourraient accélérer la décomposition de ce produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> sur les cultures de bleuets éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, comme la sécheresse, un sol peu fertile ou saturé d'eau (sol ayant atteint ou étant prêt d'atteindre sa capacité maximale de rétention d'eau), l'attaque d'insectes ou la maladie, au risque d'endommager les cultures. La sécheresse, la maladie ou l'attaque d'insectes après l'application peuvent également endommager la culture et entraîner une diminution de la qualité et du rendement.
- Ne pas utiliser plus de 40 grammes d'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> par hectare, par année.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement seront utilisées pour irriguer d'autres cultures.
- Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou les travaux de remblai.
- L'efficacité de SPARTAN<sup>md</sup> peut être réduite s'il pleut peu de temps après l'application. Il ne doit pas pleuvoir pendant au moins 4 à 6 heures pour que SPARTAN<sup>md</sup> puisse être absorbé par les feuilles des mauvaises herbes.
- Appliquer l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> uniquement avec un agent véhiculeur tel que l'eau. Ne pas utiliser d'autres additifs que ceux indiqués dans cette brochure, car ils pourraient accélérer la décomposition de ce produit et réduire son efficacité.

- Dans certaines conditions, telles que de basses températures pendant une période prolongée ou d'importantes fluctuations de température entre le jour et la nuit juste avant ou peu de temps après le traitement, les cultures peuvent temporairement jaunir et arrêter de croître.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :**

- Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

**MODE D'EMPLOI :**

L'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> doit être mélangé à de l'eau et pulvérisé uniformément à la volée. Il n'est pas corrosif, inflammable, ni volatil et il n'est pas nécessaire de l'entreposer dans un lieu chauffé.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance des mauvaises herbes et intensifient l'action de l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> en permettant une absorption et un contact foliaire maximums. Sous l'effet de conditions climatiques rigoureuses, telles que le froid, la sécheresse ou une chaleur excessive, les mauvaises herbes s'endurcissent, ce qui rend leur suppression ou leur répression plus difficile et accroît le risque de repousse. Appliquer l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> uniquement à l'aide d'un équipement terrestre. Pour obtenir les meilleurs résultats, assurer une application uniforme sur les mauvaises herbes ciblées.

L'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles à son action, mais les signes typiques de leur mort (altération de la couleur) n'apparaissent parfois qu'une à trois semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet du produit dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de l'uniformité de la pulvérisation et des conditions de croissance. Des conditions de croissance favorables après le traitement améliorent l'action de l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup>, alors que le froid et la sécheresse la retardent.

**Pulvérisation sur de grandes cultures :** NE PAS appliquer le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**Zones tampons :**

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres (par exemple prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce (par exemple lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

<b>Méthode d'application</b>	<b>Culture</b>	<b>Largeur (en mètres) de la zone tampon requise pour la protection de :</b>		
		<b>Habitats aquatiques</b>		<b>Habitats terrestres</b>
		<b>&lt; 1 m de profondeur</b>	<b>&gt; 1 m de profondeur</b>	

Pulvérisateur agricole*	Bleuet nain (Est du Canada uniquement)	1	0	10
-------------------------	--	---	---	----

\* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. L'utilisation de pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée sur toute sa longueur d'un écran (toile, rideau) s'étendant jusqu'au couvert végétal permet de réduire la largeur de la zone tampon de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est coiffée d'un écran conique fixé à au plus 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon de 30 %.

En cas d'utilisation d'un mélange en cuve, consulter l'étiquette des autres produits incorporés au mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

Pour supprimer le cornouiller du Canada, appliquer l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> à raison de 40 g/ha avec AGRAL 90\* à raison de 0,2 % v/v (2 L par 1000 L d'eau) au printemps de l'année de la pousse\*\*. Utiliser de 150 à 250 L d'eau par hectare.

Pour obtenir les meilleurs résultats, la pulvérisation doit être effectuée lorsque la majorité des feuilles déjà sorties sur les plants du cornouiller du Canada se sont dépliées et forment un angle de 45 degrés, mais pas plus tard qu'au stade des premières fleurs blanches visibles sur les plants dont la croissance est la plus avancée. L'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> + AGRAL\* 90 doivent être appliqués avant que les rejets repoussant sur les plants de bleuet ne dépassent 2 cm de hauteur. Il n'est pas recommandé d'appliquer le produit à des stades ultérieurs du développement des bleuets ou dans les champs brûlés au printemps au risque d'endommager la culture et de réduire son rendement. L'application de l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> + AGRAL 90 peut occasionner un arrêt de la croissance des bleuets. Cependant, ils reprendront leur vigueur et le nombre de bourgeons à fruit et le rendement de la culture ne seront pas réduits. Après la pulvérisation de l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> + AGRAL\* 90, l'application d'un engrais recommandé peut se révéler avantageuse.

\*Les mauvaises herbes ne seront pas supprimées si l'on n'applique pas l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> avec AGRAL\* 90.

\*\*N'effectuer qu'une seule application par cycle de culture (2 ou 3 ans) au cours de l'année de la pousse.

L'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> étant absorbé principalement par les tissus en pleine croissance, il n'existe pas de restrictions particulières concernant le sol.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que FMC of Canada Ltd. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. FMC of Canada Ltd. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager FMC of Canada Ltd. de toute responsabilité

liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

#### **BLEUET NAIN : Suppression du cornouiller du Canada – application automnale**

Pour supprimer le cornouiller du Canada, appliquer l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> à raison de 40 g/ha avec AGRAL 90\* à raison de 0,2 % v/v (2 L par 1000 L d'eau) 1-4 semaines après la moisson est terminée. Utiliser de 150 à 250 L d'eau par hectare. N'appliquer qu'une seule application par cycle de culture.

#### **BLEUET NAIN:**

Pour supprimer la lysimaque thyrsiflore, l'aulne rugueux, le rosier sauvage et la fougère d'aigle dans le bleuet nain, mélanger 0,25 gramme d'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> par litre d'eau et AGRAL\* 90 au taux de 0,2 % v/v (2 L par 1 000 L de solution de pulvérisation).

Appliquer l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> en traitement localisé. On doit effectuer les applications au milieu de l'été, au cours de l'année de croissance végétative de la culture, sur le feuillage complètement développé de la fougère d'aigle et de la lysimaque thyrsiflore. Pour ce qui est du rosier sauvage et de l'aulne rugueux, on peut également faire les applications au début de l'automne. Appliquer suffisamment de solution pour mouiller complètement le feuillage des mauvaises herbes. La pulvérisation directe de l'herbicide sur la culture peut entraîner un arrêt de croissance et une réduction des bourgeons à fruits.

#### **LUTTE CONTRE LA RÉSISTANCE DES MAUVAISES HERBES :**

Gestion de la résistance à SPARTAN<sup>md</sup> Herbicide, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à SPARTAN<sup>md</sup> Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ✓ Dans la mesure du possible, alterner le SPARTAN<sup>md</sup> Herbicide ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ✓ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ✓ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ✓ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ✓ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ✓ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précise, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ✓ Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1-833-362-7722

#### **DIRECTIVES DE MÉLANGE :**

1. Remplir le réservoir au quart ou au tiers avec de l'eau fraîche. Utiliser un minimum de 150 L d'eau par hectare.

2. Ajouter la quantité d'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> appropriée à l'eau dans le réservoir, en faisant fonctionner l'agitateur. Une agitation continue est nécessaire pour assurer l'homogénéité de la suspension et de l'application.
3. Ajouter AGRAL\* 90 à raison de 2 L/1000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v).
4. Remplir le reste du réservoir avec de l'eau.
5. Lors des préparations subséquentes, s'assurer que la quantité de résidus de solution dans le réservoir n'est pas supérieure à 10 % du volume de solution préparée avant de procéder à l'étape 1. Si cela est impossible, effectuer une prébouillie avec l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> et une petite quantité d'eau (5 à 10 L) avant de remplir le réservoir.

Appliquer la solution de pulvérisation uniformément, uniquement avec un équipement terrestre bien calibré. Assurer une bonne pulvérisation en utilisant une méthode d'application uniforme. Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat et des tamis de 50 mailles ou plus (en métal ou en nylon). Une agitation continue est nécessaire pour maintenir l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> en suspension. Appliquer uniformément et éviter tout chevauchement. Fermer les rampes de pulvérisation au début et à la fin du traitement et lorsqu'on tourne, qu'on ralentit ou qu'on arrête, pour éviter d'endommager la culture par surapplication.

Le mélange à pulvériser l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il est susceptible de se dégrader. Bien agiter le mélange pour assurer son homogénéité chaque fois qu'on le laisse reposer dans le réservoir.

Pour étalonner le pulvérisateur, n'utiliser que de l'eau propre et se tenir loin des puits. Effectuer des vérifications régulières du matériel de pulvérisation. Mesurer précisément le produit et ne mélanger que la quantité nécessaire au traitement. Éviter de trop remplir le réservoir du pulvérisateur.

#### **MESURES À PRENDRE POUR ÉVITER LES DÉRIVES :**

- Lorsqu'on applique l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> à proximité de cultures ou de plantes sensibles, prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir la dérive du brouillard de pulvérisation.
- La chaleur, la sécheresse et une faible humidité relative augmentent le risque de dérive. Il faut donc redoubler de précaution en présence de pareilles conditions.
- Ne pas appliquer l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> en présence d'une inversion de température caractérisée par un faible déplacements d'air et le fait que la température augmente avec l'altitude.

#### **PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACE :**

- Ne pas mélanger ni charger le produit à moins de 15 mètres d'un point d'eau ou d'un marais.
- Ne pas mélanger, charger ni appliquer le produit à moins de 15 mètres d'un puits.
- Ne pas appliquer l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup> durant des périodes de fortes précipitations ou à des endroits où l'eau de surface pourrait ruisseler vers des terres ou des points d'eau environnants, y compris les fossés et les ruisseaux.
- Observer les règlements et les recommandations du gouvernement provincial régissant les traitements effectués à proximité de points d'eau et de puits.

#### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :**

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures autres que les bleuets, bien nettoyer l'outillage immédiatement après le traitement pour éliminer toute trace de l'herbicide SPARTAN<sup>md</sup>.

1. Vider le réservoir. Faire circuler de l'eau propre dans le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles pendant au moins dix minutes pour éliminer tous les résidus visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire passer la solution de nettoyage dans la rampe et les tuyaux flexibles, puis la laisser reposer pendant 15 minutes. Vider le réservoir.
3. Répéter l'étape 2.
4. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, bien rincer le réservoir, les tuyaux flexibles et la rampe avec de l'eau propre.
5. Éliminer l'eau de rinçage du réservoir conformément aux règlements provinciaux.

**ATTENTION:**

Ne pas ajouter d'eau de Javel à l'ammoniaque. Le mélange du chlore avec l'ammoniaque entraîne le dégagement d'un gaz à odeur forte de chlore et de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'outillage dans un espace fermé.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit uniquement dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et au sec, à l'écart des engrais, des aliments pour les humains ou pour les animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**PROTECTION DE LA FAUNE ET DES HABITATS :**

Les arbres et autres plantes utiles de même que les habitats peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeu ou endroits analogues. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée sur les cultures.

Protéger les divers habitats de la faune, tels les brise-vents, les marécages, les marais, les bords de marais asséchés ou les terres boisées, contre les pulvérisations excessives ou les dérives. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la dernière bande traitée et le bord de ces habitats.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Spartan est une marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.